



MARWAN LAHOUD (83)
président de l'AX

PENDANT LA CRISE, LA COMMUNAUTÉ RESTE MOBILISÉE

Novembre a toujours été pour moi un mois triste ! 2020 ne déroge pas à la règle, tant les nuages s'amoncellent, qu'il s'agisse de tensions géopolitiques, de menaces terroristes ou bien sûr de la situation sanitaire et de la crise économique mondiale qui en résulte. Dans tous ces domaines, des camarades œuvrent pour que notre pays conserve un rang de grande puissance. Quelques événements politico-militaires récents me poussent à distinguer, sans que cela corresponde à une quelconque hiérarchie ou préférence, ceux de nos camarades qui y contribuent.

Dans un environnement sanitaire extrêmement contraint, les différentes rentrées et incorporations se sont effectuées à l'X, et les études qui avaient repris dans un mode mixte entre le présentiel et le virtuel ont totalement rebasculé en virtuel en raison des nouvelles mesures sanitaires. Le conseil d'administration de l'École a engagé la réflexion sur l'évolution du cycle polytechnicien, dont la dernière réforme date de l'an 2000. J'aurai l'honneur de participer aux travaux et de porter la voix des anciens et leur souci de concilier modernité, performances et traditions.

Je finirai ce mot de novembre par quelques nouvelles de notre association. Les changements de gouvernance se poursuivent. Tout d'abord, Denis Ranque (70), après avoir présidé, en 2019-2020, le comité de recrutement du conseil de l'AX, a souhaité laisser cette responsabilité à un autre membre du conseil ; c'était une indication qu'il m'avait donné en acceptant ce rôle il y a plus d'un an : « D'accord pour démarrer, mais dans un an je prends le large. » Merci Denis et bon vent !

Jean-Pierre Mustier (81) qui a rejoint notre conseil en juin dernier a accepté de prendre la relève. Dans la même veine, Xavier Ploquin (2007), qui avait lui aussi contribué grandement, au sein du même comité, au rajeunissement de notre conseil, dont le mandat n'était pas renouvelable en juin dernier, est remplacé par Jérémy Harroch (2003). Le comité va donc pouvoir démarrer ses travaux afin que nous puissions pourvoir au renouvellement de nos instances, maintenant que nos textes nous permettent un plus grand choix. ✕